

# Tables rondes sur l'avenir des bibliothèques et des archives

## Rapport de synthèse



### Introduction

Bibliothèque et Archives Canada a organisé récemment deux tables rondes sur l'avenir des bibliothèques et des archives. La première table ronde a eu lieu le 27 novembre 2020 et s'est déroulée en français; la deuxième table ronde a eu lieu le 2 décembre 2020 et s'est déroulée en anglais. Julie Dabrusin, Secrétaire parlementaire du Ministre du Patrimoine canadien, a participé aux deux tables rondes.

Les tables rondes ont été organisées pour aider à identifier les défis et les opportunités auxquels le secteur des bibliothèques et des archives fera face dans un avenir immédiat, avec une attention particulière portée aux effets de la pandémie COVID-19. Les tables rondes ont été organisées autour de quatre principaux thèmes:

1. Mesures de soutien liées à la COVID-19
2. Durabilité du secteur
3. Diversité et inclusion
4. Considérations environnementales

Avant chaque table ronde, les participants ont été invités à soumettre des propositions de politiques qui contribueraient à la relance du secteur tout en abordant ces thèmes.

Les tables rondes ont aussi soulevé des questions liées à la réconciliation, à la réforme du droit d'auteur et à la Stratégie de numérisation du patrimoine documentaire (SNPD).

La liste complète des participants se trouve dans l'[annexe A](#).

Vous trouverez ci-dessous une synthèse des deux tables rondes. Elle commence par une discussion générale sur les effets de COVID-19 avant d'aborder les quatre thèmes et leurs sous-thèmes.

## Discussion générale sur COVID-19

Les tables rondes ont débuté par une introduction de Leslie Weir, Bibliothécaire et archiviste du Canada, qui a reconnu que la pandémie a mis de la pression sur les institutions artistiques et culturelles, y compris les bibliothèques et les archives. La COVID-19 a mis à l'épreuve les capacités et les ressources de ces institutions, ainsi que les compétences et le moral de leurs employés. Elle a également révélé l'importance des bibliothèques et des archives pour les communautés qu'elles desservent. Les tables rondes ont offert une occasion unique d'explorer les besoins actuels du secteur des bibliothèques et des archives et de souligner le rôle qu'il peut jouer dans la reprise économique.

Julie Dabrusin, Secrétaire parlementaire du ministre du Patrimoine canadien, a précisé qu'elle participait au nom de l'honorable Stephen Guilbeault, ministre du Patrimoine canadien. Elle souhaitait connaître les intérêts et les préoccupations des participants, et les tables rondes lui ont fourni une occasion unique d'avoir des discussions directes à propos du soutien que Patrimoine canadien (PCH) pourrait apporter au secteur.

Les participants sont d'accord pour dire que la COVID-19 a causé des difficultés pour le secteur, mais qu'elle a aussi créé de nouvelles possibilités et confirmé l'importance de leurs institutions. La Fédération des milieux documentaires (FMD) a fait remarquer que la communauté documentaire est diversifiée et qu'elle joue plusieurs rôles importants au Canada. Entre autres, elle soutient la culture, promeut le savoir et offre du divertissement. L'Association des bibliothèques de recherche du Canada (ABRC) a décrit le secteur comme ayant trois « super pouvoirs » car il est: 1) axé sur l'accès et la préservation (ce qui est bon pour la démocratie); 2) de nature collaborative et; 3) un intermédiaire de confiance dans un monde de fausses nouvelles. D'autre part, l'Union des chefs indiens de Colombie-Britannique (UCICB) a souligné que les institutions de mémoire ne jouissent pas de la confiance de tous - une considération importante dans un contexte de réconciliation avec les peuples autochtones et d'inclusion des groupes minoritaires et des communautés marginalisées.

En ce qui concerne les changements au sein de la profession, le Réseau canadien de documentation pour la recherche (RCDR) a fait valoir que la pandémie a principalement accéléré les tendances existantes plutôt que d'en créer de nouvelles. En ce sens, il est possible de tirer des leçons du passé pour relever les défis actuels et à venir. Le Conseil des bibliothèques urbaines du Canada (CBUC) a qualifié la pandémie de période « fascinante » pour les bibliothèques. Elle a révélé les vulnérabilités du secteur, mais elle a également mis en évidence les domaines dans lesquels le secteur peut apporter une contribution bénéfique pour la société: en améliorant les compétences en matière de culture numérique,

en servant de « passerelle » vers l'information, en collaborant avec les organismes de santé publique, en distribuant de la nourriture et des technologies (par exemple les ordinateurs portables, les points d'accès Wi-Fi) et en fournissant un espace physique pour les tests. Ce rôle multidimensionnel des bibliothèques et des archives en tant que centres communautaires, centres de formation et sources fiables d'information a été reconnu par Julie Dabrusin.

L'Ontario Library Association (OLA) a remercié les organisations non gouvernementales (ONG) pour leur travail durant la pandémie, en ajoutant qu'elles font partie de la reprise et qu'elles devraient bénéficier d'un soutien gouvernemental continu. Le CBUC a décrit les bibliothèques comme des « espaces publics couramment parcourus » et des centres d'apprentissage naturels. Elles ont donc un rôle naturel à jouer pour aider à relever certains des défis présentés par COVID-19. S'adressant aux archives, le Conseil canadien des archives (CCA) a déclaré qu'elles sont souvent le « ciment » qui maintient une communauté ensemble.

## Mesures de soutien COVID-19

### Difficultés financières et opérationnelles

La COVID-19 a créé des difficultés financières pour de nombreuses institutions et associations du secteur. La Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec (CBPQ) a connu une baisse de ses adhésions et de ses activités génératrices de revenus, ce qui menace sa situation financière globale. L'Association des bibliothèques de l'Ontario-Franco (ABO-Franco) a vu son budget réduit de moitié et son organisation mère, l'OLA, a soutenu la recommandation d'Imagine Canada. Cette recommandation préconise le déploiement par le gouvernement fédéral d'un programme d'aide spécifique pour les organismes de bienfaisance et les organisations à but non lucratif. Le RCDR a également souligné la nécessité d'un soutien financier accru de la part du gouvernement.

Le manque de ressources financières est aggravé par une pression sur les autres ressources et par une baisse du moral du personnel. Selon l'Association des bibliothèques publiques du Québec (ABPQ), de nombreuses personnes continuent de fréquenter leur bibliothèque locale comme un service prioritaire (par opposition aux services essentiels). Les Archives gaies du Québec (AGQ) ont du mal à rester ouvertes car elles comptent sur des bénévoles âgés qui sont

maintenant exposés à des risques de santé accrus. Ces deux situations soulignent l'écart croissant entre les attentes des clients et les capacités des institutions.

Le Réseau des archives du Québec (RAQ) a eu de la difficulté à recevoir des dons en raison de la fermeture de son espace physique. Le RAQ a également connu des difficultés à prendre contact avec ses clients malgré la disponibilité du courrier électronique et du téléphone. Par conséquent, l'essentiel des activités du RAQ durant la pandémie a été consacré à l'amélioration de ses technologies de l'information dans le but d'accroître l'accessibilité pour le public. Le Conseil des archives provinciales et territoriales (CAPT) a connu des difficultés similaires et s'inquiète de la « montée en puissance » de la demande. Il n'a pas été en mesure de répondre à toutes les demandes de service et il s'attend à une « avalanche » de nouvelles demandes après la pandémie. Cette situation est d'autant plus préoccupante du fait que les chercheurs à distance s'attendent à de nouveaux services et des services additionnels pendant la pandémie. Dans l'ensemble, la situation n'est pas viable et peut donner de faux espoirs pour l'avenir.

The ArQuives – les archives canadiennes LGBTQ2+ (The ArQuives) se sont retrouvées avec des objets « jetés » à leurs bureaux en raison de la fermeture d'autres institutions ne pouvant plus recevoir les donations. Cette situation a exacerbé les difficultés auxquelles l'institution est confrontée et a accentué la pression sur les communautés LGBTQ+ et PANDC (Personnes Autochtones, les Noirs et De Couleur), qui ont déjà été touchées de manière disproportionnée par la COVID-19.

## **Accès aux aides d'urgence**

Selon l'ABO-Franco, l'accès à la Subvention d'urgence du Canada pour le loyer (SUCL) pourrait être amélioré pour les associations. En particulier, l'OLA, dont l'ABO-Franco fait partie, ne peut déterminer si elle se qualifie ou non pour la subvention. L'accès à la subvention contribuerait à atténuer la perte de revenus traditionnels et à soutenir la survie à long terme des institutions touchées par la réduction de la demande de services et des heures d'ouverture.

Bien que l'Association des archivistes du Québec (AAQ) compte un grand nombre de membres relativement stable grâce à ses 50 ans d'existence, elle connaît maintenant une fragilité financière en raison de la COVID-19. La Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC) a permis de maintenir l'effectif de l'AAQ qui compte trois employés. Toutefois, pour pouvoir bénéficier de la SSUC, l'employeur doit subir une baisse de revenus de 30 %, ce qui peut être difficile à démontrer pour certaines organisations à but non lucratif.

## **Soutien aux associations pour la formation et les conférences**

La CBPQ a souligné la perte d'emplois (y compris de personnel spécialisé) et des offres de formation comme conséquences directes de la pandémie. La CBPQ a exprimé son inquiétude quant au développement professionnel du personnel licencié, une situation qui peut affecter négativement leurs perspectives d'emploi futures. Le programme de formation annuel de l'institution est en péril: il y a peu de fonds disponibles pour organiser la formation, et peu de membres qui peuvent se permettre des frais de formation à l'heure actuelle. Un soutien pour sauvegarder la formation continue serait le bienvenu.

Ces inquiétudes sont partagées par l'AAQ, pour qui la formation continue d'essentielle. Les associations professionnelles sont un relais important pour les membres, et elles soutiennent les activités des bibliothèques et des archives. De nouveaux programmes de soutien aux associations professionnelles seraient nécessaires. L'AAQ a pris l'initiative d'offrir des formations en ligne et de développer des partenariats nationaux et internationaux pour accroître les opportunités de formation. L'Association canadienne des archivistes (ACA) a aussi commencé à offrir de la formation en ligne.

Comme l'a fait remarquer l'Association des bibliothèques du Québec (ABQLA), l'une des principales difficultés à laquelle le secteur est confronté est le fait que la pandémie a entraîné l'annulation de plusieurs conférences annuelles d'importance. Ces conférences sont importantes en termes de développement professionnel, de formation, de réseautage et de perspectives d'emploi. Elles représentent également d'importantes sources de revenus pour les associations qui les accueillent, tant pour les bibliothèques que pour les archives. Malheureusement, les conférences en ligne ne constituent pas un substitut équivalent à l'expérience des conférences traditionnelles, autant en termes d'offre que de génération de revenus. La FMD a soulevé les difficultés d'assurer une formation adéquate du personnel pour la transition vers le travail en ligne. Il est crucial de reconnaître un manque d'expertise dans ce domaine, malgré les attentes internes et externes pour que les bibliothèques et les archives passent rapidement aux opérations et aux services en ligne.

## Durabilité du secteur

### Soutien à la prochaine génération de professionnels

Plusieurs participants ont exprimé leur soutien au programme Jeunesse Canada au travail (JCT), notamment le CCA, le Conseil provincial et territorial des bibliothèques publiques (CPTBP) et le CBPQ. Le CCA a fait valoir que la JCT a prouvé sa valeur au fil des ans, et que cette valeur n'a fait que s'accroître dans le contexte de la COVID-19. Il est important de reconnaître que la pandémie a accentué le besoin que les jeunes archivistes et diplômés entrent sur le marché du travail et qu'ils aident à résorber l'accumulation des requêtes en attente. Le CCA a recommandé de fournir un soutien financier continu pour ce programme et de faire passer la limite d'âge de 30 à 35 ans.

De manière similaire, le CBPQ a suggéré d'augmenter la limite d'âge à 40 ans ou de créer un nouveau programme ciblant les personnes en transition de carrière. Le CBPQ a fait remarquer que la profession de bibliothécaire attire souvent des personnes en réorientation de carrière, et un soutien est nécessaire pour aider ces personnes à s'intégrer dans leur nouvelle profession. En ce qui concerne ces points, le RCDR a mis en garde contre le fait que le statut des étudiants étrangers et le financement dont ils disposent suscitent certaines inquiétudes.

### Soutien opérationnel

Plusieurs participants ont lancé des appels en faveur d'un soutien financier accru pour les besoins opérationnels. Le CCA a souligné que les archives des communautés éloignées et souvent plus pauvres fonctionnent avec des budgets limités: 64 % des archives canadiennes ont un budget de fonctionnement inférieur à 50 000 dollars par an. Il est important que ce seuil soit augmenté—une considération générale soutenue par le RCDR et la FMD. De plus, le CCA a souligné l'importance du rôle que jouent les conseillers en archivistique au sein des communautés. Un financement supplémentaire est nécessaire pour soutenir ce rôle, mais les archives doivent également explorer des sources de revenus autonomes. Cela contribuerait à assurer la viabilité à long terme du secteur en consolidant sa situation financière globale.

Un problème récurrent auquel sont confrontées les archives est le fait que leur travail est offert gratuitement ou qu'il n'est pas financé. Cela a un effet direct sur la capacité des archives à générer des revenus, mais cela affecte également le moral du personnel. Par exemple, l'ArQuives a attiré l'attention sur le fait qu'il ne reçoit aucune aide financière du gouvernement fédéral pour ses besoins opérationnels, alors que le gouvernement fédéral (ainsi que d'autres

gouvernements et institutions publiques) ont fait usage de sa collection gratuitement. Cela met à rude épreuve l'ArQuives, qui est essentiellement financée par les communautés qu'elle dessert. Le travail effectué par le CAPT pour les médias est un autre exemple. Bien que ce travail quotidien s'appuie sur les ressources de l'institution, il est souvent non rémunéré et non reconnu. En comparaison, les musées reçoivent du financement gouvernemental récurrent pour leurs opérations et de la reconnaissance pour ce type de travail.

Malheureusement, il n'existe pas de moyen universel de répondre aux besoins opérationnels car chaque institution est unique, et peut avoir des intérêts et des besoins différents. Le CCA a attiré l'attention sur ce point tout en rappelant qu'il existe plus de 800 archives au Canada. Le Programme d'aide aux musées - qui soutient les institutions patrimoniales et leurs employés dans la préservation et la présentation des collections patrimoniales - est un exemple de soutien existant fourni par PCH qui s'est avéré souple et qui a pris une plus grande importance pendant la pandémie. À propos des besoins de financement futurs, le CPTBP a déclaré que le secteur devrait être attentif aux nombreux niveaux de financement local et être conscient des iniquités qui peuvent en résulter. Les risques d'accès inégal au financement dans le secteur renforcent la nécessité d'une aide accrue du fédéral.

Les domaines opérationnels qui peuvent être améliorés grâce à un soutien financier supplémentaire comprennent l'accès aux métadonnées et la découvrabilité (ABRC), le personnel spécialisé (AGQ), l'enseignement en ligne et les activités archivistiques de base (ACA). L'AGQ a ajouté qu'un soutien spécifique pourrait aider les petits établissements à remplir des demandes de subvention, parce qu'ils manquent de temps et de ressources pour le faire par eux-mêmes. À propos des investissements dans l'éducation en ligne, l'ACA a ajouté que cela permettrait aux gens d'apprendre dans leurs propres communautés - une ressource critique pour les personnes des communautés rurales, isolées ou minoritaires. Pour sa part, le CBUC a identifié plusieurs domaines opérationnels nécessitant un soutien pour: 1) des infrastructures publiques; 2) l'accès numérique et l'éducation en ligne et; 3) la désinformation et la littératie numérique. En retour, les investissements dans ces domaines auraient un effet positif sur la santé de la société démocratique.

Le soutien financier pourrait être étendu aux associations professionnelles qui font face à des difficultés avec les différentes règles qui s'appliquent au pays. Selon la CBPQ, le financement public n'est pas disponible pour les associations actuellement. Cela pose problème car les associations ont besoin de fonds pour soutenir leurs projets et leurs activités courantes. Le CPTBP a fait une remarque similaire concernant le statut d'organisme de bienfaisance: il existe une certaine confusion quant à l'éligibilité des bibliothèques et des archives. En outre, la manière de demander ce statut n'est pas toujours claire. Une partie de ce problème est liée au fait qu'il existe différents critères d'éligibilité à travers le pays, et toute aide pour expliquer et éclaircir ces différences serait la bienvenue.

## **Numérisation et infrastructure numérique**

À propos de la numérisation et de l'infrastructure numérique, un certain nombre d'institutions ont fait part de leurs préoccupations quant à l'écart croissant entre les attentes des clients et les capacités des institutions. La COVID-19 a augmenté de manière exponentielle la demande d'accès et de ressources numériques, mais l'infrastructure existante, les technologies de services, l'expertise du personnel et les collections numériques suffisent pas à la demande. Il s'agit d'un domaine essentiel pour lequel le soutien du gouvernement fédéral (et des autres niveaux de gouvernement) est nécessaire. Si le présent et l'avenir sont numériques, de nombreuses institutions risquent d'être condamnées au passé. Il y a eu un accord général sur ce point, y compris sur les différents défis et opportunités auxquels les institutions sont confrontées.

Quelques participants ont déjà commencé à explorer de nouvelles solutions d'infrastructure, de nouveaux modèles commerciaux et de nouvelles technologies de services suite à la pandémie. Le RCDR, par exemple, a augmenté ses investissements dans des projets de numérisation et dans l'infrastructure numérique. NOV-ART s'est présenté comme un nouveau centre de technologie créative qui propose des formations sur la création, la classification et la gestion des œuvres d'art. NOV-ART prévoit de fournir un accès numérique à ces œuvres d'art par le biais d'un registre numérique en libre accès. Il propose une réinvention du modèle commercial pour les bibliothèques et les archives, et cherche une manière de monétiser avec succès les droits d'auteur et la propriété intellectuelle. Il a été possible de monétiser les droits de diffusion en continu par le biais d'un registre numérique comme le leur. L'accès numérique payant pourrait être utilisé pour maintenir l'accès physique, et pourrait également être envisagé pour les transferts entre bibliothèques et des visites virtuelles.

Des questions ont également été soulevées sur les publications et l'édition dans le contexte des efforts de numérisation. L'ABRC est d'avis qu'un soutien accru



est nécessaire pour les publications scientifiques et en libre accès. Ces deux publications étaient déjà sous pression avant la COVID-19, mais il y a maintenant un besoin accru d'accès numérique aux données primaires de la recherche. Un soutien fédéral pour une infrastructure numérique plus durable serait le bienvenu. Des inquiétudes ont également été exprimées concernant les impacts du droit d'auteur sur les projets de numérisation et le libre accès (voir ci-dessous).

## **La stratégie de préservation numérique et la SNPD**

L'ABRC a souligné la nécessité d'un soutien fédéral supplémentaire pour l'élaboration d'une stratégie collective de préservation numérique. La CCA a fait valoir que de nombreuses institutions sont confrontées à l'accroissement des donations numériques qui sont à risque d'obsolescence. Cette discussion a finalement fait mention de la Stratégie de numérisation du patrimoine documentaire (SNPD)—une initiative visant à mieux coordonner les efforts de numérisation de la communauté des institutions de mémoire canadiennes (voir l'[annexe B](#)). Face au grand intérêt suscité par la création d'une nouvelle stratégie nationale de préservation numérique, la Canadian Federation of Library Associations (CLFA) a demandé si les partenaires de la SNPD ne devaient pas « accélérer le rythme ».

## **Tarif postal spécial pour les bibliothèques**

L'ABPQ, l'ABO-Franco et le CBPQ se sont prononcés en faveur du tarif postal spécial de Postes Canada pour les bibliothèques. Plus précisément, l'ABPQ a fait valoir que la pandémie a démontré l'importance de maximiser les différents moyens de desservir la communauté, dont le service postal fait partie. ABO-Franco a recommandé d'étendre le tarif postal spécial aux libraires canadiens, tandis que le CBPQ a rappelé qu'il existe un tarif spécial d'expédition de livres pour les particuliers aux États-Unis et en France, et qui pourrait être envisagé au Canada.

## **Accessibilité et accès aux ressources électroniques**

Le *Traité de Marrakech* et les préoccupations connexes en matière d'accessibilité pour les personnes souffrant de handicaps perceptuels sont des enjeux partagés par plusieurs institutions. L'ABRC, par exemple, a souligné les différentes possibilités d'accessibilité - un sujet d'intérêt pour toutes les institutions de mémoire - créées par le traité. Le CBPQ a attiré l'attention sur l'intérêt du secteur de l'éducation pour le traité, car il est important que le matériel éducatif soit disponible dans tous les contextes d'enseignement. La CBPQ a toutefois

également exprimé certaines préoccupations quant au fait que le traité ne reconnaisse pas tous les handicaps. Des droits supplémentaires pourraient être nécessaires pour remédier à d'autres obstacles particuliers de l'accès physique et financier. En complément de cette discussion, l'ABQLA a souligné que les manuels ne sont souvent pas disponibles en format numérique en raison de leur modèle économique. Le CPTBP, qui a mentionné le besoin de formats multiples, s'est déclaré favorable à la recherche de financement pour accroître l'accessibilité.

Le Conseil canadien des sciences de l'information (CCSI) a attiré l'attention sur l'évolution des méthodes d'enseignement. Ces tendances précèdent la COVID-19, mais elles ont pris de l'importance avec la pandémie. Dans ce contexte, il est nécessaire de faire correspondre les nouveaux contenus aux nouveaux systèmes de diffusion. Le CCSI s'est interrogé sur les besoins actuels des étudiants et sur les compétences dont ils auront besoin sur le marché du travail. Il a fait valoir qu'un meilleur accès aux sources d'information primaires et secondaires est nécessaire pour aider le personnel et les étudiants à répondre à ces questions.

L'ACA a souligné que la numérisation ne garantit pas un accès complet: les obstacles à l'accès, tels que les droits d'auteur et la gestion des informations sur les droits, continuent de s'appliquer. Les protocoles communautaires, les besoins et exigences en matière d'accessibilité et le soutien financier sont d'autres facteurs à prendre en compte. En ce qui concerne l'accès de manière plus générale, l'ABRC a identifié un certain nombre d'actions bénéfiques que les bibliothèques et les archives peuvent entreprendre: elles peuvent investir dans le *Traité de Marrakech*, collaborer à des projets d'accès, maintenir le financement des livres et des périodiques et ouvrir le marché aux livres électroniques et aux manuels scolaires. Malheureusement, les manuels scolaires restent trop chers pour de nombreux étudiants. Il faut donc s'efforcer de rendre les manuels scolaires plus abordables et d'accroître la disponibilité des ressources éducatives ouvertes.

## **Droit d'auteur**

Le droit d'auteur constitue une contrainte d'accès, mais il a également rendu difficile la mise en ligne de certains services et collections dans le contexte de la COVID-19. L'ABPQ a donné l'exemple de l'heure du conte pour enfants, une activité importante pour les jeunes familles, mais qui se heurte à des problèmes de droits d'auteur lorsqu'elle est mise en ligne. Ces difficultés peuvent décourager certaines institutions de mettre leurs services traditionnels en ligne. L'ACA et la CCSI sont d'avis qu'une réforme des droits d'auteur pourrait contribuer à remédier à cette situation. Cependant, les bibliothèques devraient

être sensibles aux utilisateurs qui n'ont pas accès aux technologies numériques et qui ne peuvent pas profiter des services traditionnels des bibliothèques lorsqu'ils sont mis en ligne.

La CBPQ a fait valoir qu'un meilleur équilibre entre les droits des créateurs et les droits des utilisateurs est nécessaire. Cela peut être particulièrement vrai dans le contexte de l'éducation, où les restrictions prévues par la *Loi sur le droit d'auteur* limitent les possibilités d'éducation en ligne. Un point de vue similaire a été exprimé par l'ABRC, qui a rappelé que le droit d'auteur est un problème pour les bibliothèques de recherche et universitaires depuis longtemps. Cependant, le droit d'auteur a pris une plus grande importance pendant la pandémie. Cette question reste fondamentale, et il est à espérer que le gouvernement fédéral introduira de nouvelles exceptions au droit d'auteur qui favorisent l'utilisation la plus large possible. L'ABRC a envoyé une proposition sur la réforme du droit d'auteur au ministre en 2020, mais s'est demandé si la révision de la *Loi sur le droit d'auteur* avait été retardée. La proposition de l'ABRC visait à accroître l'accès pour tous les Canadiens.

En réponse à une question de Julie Dabrusin, l'ABPQ a expliqué que la situation des droits d'auteur au Québec est différente de celle du reste du Canada, parce que les ententes en vigueur avec les sociétés de gestion collective ne sont pas les mêmes. De plus, il n'y a plus de maisons d'édition ou de détenteurs de droits au Québec qui offrent un accès gratuit pour la distribution. S'il existe une solidarité entre les libraires, la pandémie a affaibli la solidarité entre les auteurs, les maisons d'édition et les distributeurs - une situation qui pourrait également se produire au Canada anglophone. L'ABPQ a ajouté qu'elle a payé l'accès numérique par l'intermédiaire de Copibec par crainte que la pandémie n'affecte négativement ses activités. Selon l'ABPQ, environ 75 % des bibliothèques ont cessé ces activités en raison de contraintes budgétaires ; l'élimination de toute exception au droit d'auteur exacerberait ces difficultés et limiterait l'accès des jeunes familles (comme cela a été le cas dans l'exemple de l'heure du conte pour enfants, en haut) et les autres utilisateurs. L'ABPQ est favorable à l'indemnisation des créateurs (qui dépendent de leurs droits d'auteur), mais de nombreuses bibliothèques ne sont pas en mesure de payer ces frais. Pour cette raison, l'implication de PCH est nécessaire pour concilier ces positions. L'ABPQ a entendu que ses homologues du Canada anglophone sont confrontés à des préoccupations similaires.

L'ABRC a répondu à la même question, arguant qu'il serait irresponsable d'affaiblir ou de supprimer l'utilisation équitable. Les bibliothèques universitaires paient actuellement 400 millions de dollars par an pour l'affranchissement des droits d'auteur, malgré l'existence de l'utilisation

équitable. Il n'est donc pas exact de dire que l'utilisation équitable a mis les éditeurs dans une position précaire, mais elle s'est avérée essentielle pour soutenir les activités d'apprentissage et les résultats des étudiants. L'AAQ, le CBPQ, le Centre national pour la Vérité et Réconciliation (CNVR) et la Fédération canadienne des associations de bibliothèques (FCAB) ont également exprimé leur soutien à l'utilisation équitable. Toutefois, la CBPQ a ajouté que les règles d'utilisation équitable devraient être plus claires pour les éditeurs et les créateurs, tandis que le CPTBP a lancé un appel pour plus de soutien aux créateurs. La CCSI a fait remarquer que le droit d'auteur, les licences payantes et les licences ouvertes affectent l'accès de différentes manières, et qu'il pourrait être utile d'explorer comment ils se complètent et s'opposent.

D'autres enjeux de droits d'auteur ont été mentionnés, notamment la recherche de licences moins coûteuses (RCDR), l'augmentation de l'accès aux œuvres de la Couronne ou la suppression des droits d'auteur de la Couronne (CCA) et la limitation de la responsabilité pour l'utilisation d'œuvres orphelines et d'œuvres non commerciales (FCAB). La FCAB en particulier s'est intéressée aux modifications du droit d'auteur qui permettraient de soutenir les efforts de numérisation.

## Diversité et inclusion

### **Soutien aux bibliothèques et archives des communautés minoritaires**

Comme l'explique ABO-Franco, les bibliothèques qui desservent les communautés linguistiques minoritaires sont particulièrement vulnérables aux coupures, tant avant que depuis la pandémie. Par exemple, les bibliothèques et les collections de langue française en Ontario ont récemment subi des coupures. Ces bibliothèques sont essentielles pour desservir les communautés linguistiques minoritaires et promouvoir le bilinguisme. Elles sont souvent confrontées à des défis géographiques uniques pour offrir des services dans leurs communautés et, par conséquent, ont besoin d'un soutien supplémentaire. Au cours des dernières années, les provinces ont adopté des politiques et des lois pour soutenir les services dans les communautés francophones; mais une stratégie nationale pour soutenir ces bibliothèques serait encore plus utile.

Les archives ethnoculturelles établies dans les communautés minoritaires font face à des défis similaires selon le CCA. Le CCA a lancé un projet de recherche pluriannuelle visant à diversifier les archives non gouvernementales en faveur de ces communautés. Cependant, un soutien opérationnel et consultatif

supplémentaire est nécessaire pour fournir un accès plus équitable et un soutien professionnel, pour améliorer les normes et explorer les meilleures pratiques dans les diverses communautés urbaines et éloignées, et pour assurer l'accès aux ressources centralisées de la description des archives numériques à travers le Canada. La COVID-19 n'a fait qu'accroître les besoins pour ce soutien dans les communautés minoritaires. L'élaboration d'une stratégie nationale permettrait également de promouvoir un accès équitable pour tous les Canadiens, quelle que soit leur situation géographique.

## **Communautés autochtones et nordiques, et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA)**

L'ABPQ a reconnu qu'il reste beaucoup de travail à faire en matière de collaboration avec les communautés autochtones. Il existe toujours un manque de connaissances pour adapter et améliorer l'offre de services pour les peuples autochtones. Pour relever ce défi, l'ABPQ a invité des représentants autochtones du Québec et d'ailleurs à en discuter. Pour sa part, la CBPQ a organisé une formation sur la médiation avec les communautés autochtones.

La COVID-19 a affecté l'Institut culturel Avataq, bien que sa situation soit différente d'autres institutions car il bénéficie d'une certaine protection financière et de financement sécurisé. Mais pour des raisons historiques, l'organisme est situé à Montréal avec une partie de sa collection. Cette situation difficile est devenue encore plus problématique quand Montréal est devenue un épice de la COVID-19 au Québec. L'accès physique à l'Institut a été limité et de nombreux Inuits ont éprouvé des difficultés à accéder à l'Institut en ligne en raison d'une mauvaise connexion Internet. Le recrutement de nouveaux employés Inuits s'est avéré difficile pour les mêmes raisons. Bien que l'Institut dispose de fonds pour travailler avec sa communauté du Nord, il n'est pas possible de voyager pour le moment. La pandémie a confirmé la décision de l'Institut de se relocaliser au Nunavik, car les archives de la communauté ne devraient pas être conservées à des milliers de kilomètres, mais le soutien de PCH, y compris son programme d'infrastructure, est nécessaire pour mener à bien le projet de relocalisation.

En ce qui concerne les peuples autochtones et leurs dirigeants en général, beaucoup d'entre eux n'ont pas confiance dans les institutions autochtones. Pour relever ce défi, l'UCICB a encouragé les autres participants (y compris PCH) à réévaluer leurs programmes et leurs priorités en fonction de la réconciliation et de l'DNUDPA. Dans ce contexte, l'accès pourrait être accordé en priorité aux projets de développement des communautés et aux revendications territoriales -

un travail important qui n'a pas cessé pendant la pandémie et qui a un effet direct sur les nouvelles opportunités qui vont s'ouvrir pour les populations autochtones dans le futur.

Pour le CNVR, une autre façon de créer un climat de confiance avec les communautés autochtones serait de retirer de la circulation les images sensibles. Le CNVR a également plaidé en faveur de la reconnaissance des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles dans le cadre du droit d'auteur, en soulignant les articles 13 et 31 de l'DNUDPA à l'appui. Il a expliqué qu'un groupe consultatif autochtone pourrait être créé pour aider à identifier les contenus sensibles. L'Inuit Tapariit Kanatami (ITK) a expliqué que la propriété du contenu est une question importante parce que de nombreux objets culturels sont détenus par des institutions de mémoire situées en dehors des communautés, tant géographiquement que culturellement. En outre, la pandémie a accru les difficultés liées à la vie dans les communautés éloignées, notamment en raison de la distance physique qui existe souvent entre une communauté autochtone et son patrimoine culturel.

L'ITK a déclaré que cette différence entre l'accès et la propriété devrait être abordée. Il est important que les gens n'aient pas à payer pour accéder à leur propre patrimoine culturel, et il faut tenir compte des barrières géographiques limitant la fréquentation des institutions. L'UCICB est d'accord sur ce point, disant que les objets culturels devraient être conservés à proximité des communautés. Cela permettrait d'améliorer le contexte et de garantir un accès plus significatif. L'ITK a proposé d'accroître les possibilités de formation à distance dans le Nord et de développer davantage les capacités humaines dans cette région, comme un moyen de combler le fossé entre les communautés autochtones et leur patrimoine culturel. Il considère que l'augmentation des voyages n'est pas une option réaliste en raison de la géographie du Nord.

## **Soutien financier aux programmes d'accueil des immigrants**

L'ABPQ a souligné les défis auxquels sont confrontées les bibliothèques qui offrent des programmes d'accueil pour les nouveaux immigrants et autres groupes minoritaires. Le rôle des bibliothèques dans ce domaine est souvent considéré comme allant de soi, ce qui a pour effet qu'elles ne reçoivent pas suffisamment de crédits ou de soutien financier pour ce travail. C'est le cas avec PCH, qui ne fournit pas de soutien financier dédié aux bibliothèques qui accueillent les immigrants récents. L'ABPQ et l'ABQLA sont d'accord sur ce point.

## **Engager les communautés marginalisées**

À propos de l'engagement des communautés marginalisées, l'AAQ a suggéré que PCH agisse comme facilitateur et intermédiaire afin de créer des partenariats avec ces communautés. Ces partenariats pourraient inclure des forums et des formations. L'ACA a fait valoir que l'offre de services en ligne pourrait être utilisée pour accroître la participation des communautés marginalisées. En revanche, l'ArQuives a fait valoir que le travail déjà accompli par les communautés marginalisées devrait être reconnu, y compris les communautés de genre et d'orientation sexuelle LGBTQ+ et PANDC. Ce travail n'est peut-être pas « professionnel » au sens traditionnel du terme, mais il est précieux et est utilisé par d'autres institutions et différents niveaux de gouvernement. Un soutien financier supplémentaire de la part du gouvernement pourrait contribuer à créer la confiance dans ce domaine.

## **Professions et institutions inclusives**

Pour le CCA, le programme JCT s'est avéré central dans ses efforts de diversité et d'inclusion. Ce qui est important, c'est que le programme favorise l'inclusion des jeunes autochtones et des membres des minorités ethniques et culturelles afin qu'ils acquièrent une expérience professionnelle précieuse. Le CCA a souhaité un volet de promotion de la diversité dans le développement du programme JCT.

L'ABQLA a adopté une approche différente pour devenir plus inclusive et plus accueillante pour les nouveaux professionnels. Elle mise sur le fait que les gens se sentiront mieux accueillis s'ils se reconnaissent dans une institution. Les peuples autochtones, les Canadiens noirs, les Canadiens LGBTQ+ et les autres groupes minoritaires devraient être encouragés à considérer la bibliothéconomie comme leur domaine d'étude et leur future profession. L'ABQLA a proposé d'offrir des bourses d'études pour favoriser l'expérience professionnelle et les études supérieures - une proposition appuyée par ABO-Franco. Le CBPQ a ajouté que la profession est mal connue et que les bourses pourraient être utilisées pour la promouvoir.

En ce moment, de nombreuses bibliothèques travaillent à la décolonisation. Elles utilisent le droit d'auteur et le *Traité de Marrakech* de manière profitable pour les groupes minoritaires. L'ABRC a créé des partenariats pour soutenir le développement d'une nouvelle norme nationale pour la description. L'ABRC a également créé un partenariat qui vise à décoloniser les vedettes-matières, à revoir et retravailler le vocabulaire descriptif, et à identifier et supprimer les termes et le langage tendancieux qui ne sont plus acceptables. Le comité de gouvernance de l'ABRC soutient l'importance de ce travail car il représente une initiative majeure impliquant les communautés marginalisées.

L'ABPQ a souligné la difficulté d'attirer des candidats issus des minorités dans la profession, tandis que l'UCICB s'est interrogée sur la manière dont les communautés marginalisées ont été impliquées en dehors de la profession jusqu'à présent. À propos des enjeux spécifiques à la représentation autochtone, l'ACA a reconnu le manque de représentativité au sein de la profession archivistique. Les autochtones ont historiquement été exclus de la profession pour diverses raisons, notamment la discrimination et la géographie. Des efforts sont actuellement déployés pour rectifier la situation. Un défi récurrent pour les populations du Nord mentionné par l'ITK concerne le manque de programmes de formation disponibles. Les professions doivent développer davantage de capacités professionnelles dans cette région.

## Considérations environnementales

### **Construire vert et soutenir des communautés plus fortes**

Le CBUC et la FCAB ont tous deux fait valoir que les bibliothèques ont largement réussi leur transition vers de nouveaux bâtiments plus respectueux de l'environnement. Ces succès pourraient être utilisés pour démontrer ce qui est possible et offrir des possibilités d'apprentissage à d'autres institutions. Tout soutien financier supplémentaire pour aider à cette transition - comme l'a proposé ABO-Franco - serait le bienvenu car de nombreux bâtiments de bibliothèques sont actuellement en construction au Canada, ce qui aurait un effet immédiat et positif sur l'environnement et l'économie locale. De plus, le CBUC est d'avis que les bibliothèques doivent réduire leurs déchets au sein du secteur et que cela pourrait se faire en investissant dans des espaces physiques et des solutions numériques partagées. À un niveau plus pratique, cela pourrait également impliquer le prêt d'équipements.

L'éloignement et l'accès limité à l'eau dans la région sont des défis uniques qui affectent les communautés nordiques. Si le changement climatique se poursuit sans être maîtrisé, il risque d'exacerber ces difficultés. Ainsi, les efforts pour construire des bâtiments « plus verts » seraient probablement supportés dans le Nord et les bibliothèques seraient un choix naturel de par leur fonction de centre communautaire local. C'est pourquoi l'ITK souhaiterait que davantage d'investissements soient réalisés dans les bibliothèques locales du Nord.

En réponse à l'importance du changement climatique, de la diversité et de l'inclusion, parmi d'autres questions sociales contemporaines, le CBPQ a récemment révisé son énoncé de valeurs et sa déclaration de vision. Désormais, l'organisation tient compte de la diversité et du développement durable comme



des éléments centraux de sa mission. Pour illustrer ce changement, la CBPQ offre des bourses d'études aux étudiants du PANDC et s'est engagée à organiser tous ses événements de manière écoresponsable.

## **Passer au numérique**

La COVID-19 a créé une augmentation de la demande pour les services numériques offerts par les archives tout en réduisant le nombre de personnes pouvant visiter les archives en personne. Dans l'ensemble, le CCA considère que cela a un effet net positif sur le nombre d'émissions de carbone imputables aux archives. Ces gains peuvent être maintenus et accrus grâce à de nouveaux investissements dans les infrastructures et les capacités numériques. Le résultat final serait un environnement plus sain et un accès plus équitable à l'information de source primaire pour tous les Canadiens. Des points de vue similaires sur les avantages du passage au numérique ont été exprimés par l'ACA et le CNVR. Tout en étant d'accord, l'UCICB a émis une réserve: la numérisation peut aider à réduire les déplacements, mais elle devrait être également bénéficière aux petites communautés et aux communautés éloignées. Dans ces contextes, la mise en ligne d'un plus grand nombre d'instruments de recherche et de catalogues peut faciliter les décisions de faire ou non un déplacement.

L'ABPQ a encouragé les participants à réfléchir et agir collectivement pour les documents numériques. Les technologies numériques peuvent être utilisées pour améliorer la découvrabilité des collections qui sont vastes et variées. L'AAQ a soutenu l'utilisation de l'intelligence artificielle pour des raisons similaires. Les technologies peuvent également être utilisées pour éviter la duplication des efforts et réduire le gaspillage des ressources. C'est un problème que certains objets soient acquis mais rarement utilisés en raison de la difficulté à les trouver, alors d'autres sont constamment copiés en raison de la forte demande. En mettant en commun et en coordonnant leurs collections et leurs ressources, les institutions de mémoire peuvent s'attaquer à ces deux problèmes tout en contribuant à des résultats environnementaux positifs. Cela aurait aussi un avantage économique en réduisant des investissements moins profitables. Cette proposition est appuyée par l'ABRC, qui a envisagé la création d'une politique collective sur la numérisation (voir la discussion sur le SNPD) complémentaire à une stratégie collective sur la préservation des imprimés et à des investissements pour des infrastructures communes.

## **Conclusion**

Les tables rondes ont réussi à réunir un certain nombre de parties prenantes des bibliothèques et des archives pour une discussion constructive sur l'avenir

du secteur. Elles ont permis de donner un aperçu des effets généraux de la COVID-19 sur le secteur, en plus de discussions spécifiques sur les soutiens de la COVID-19, la durabilité, la diversité et l'inclusion, ainsi que les considérations environnementales. Elles ont également attiré l'attention sur un certain nombre d'autres enjeux, notamment la question de la propriété par rapport à la possession dans le contexte du patrimoine culturel autochtone, les obstacles à l'accès que représente les droits d'auteur et la nécessité de mieux faire connaître la SNPD. Ces conversations importantes se poursuivront à mesure que le secteur se frayera un chemin à travers la pandémie vers un avenir meilleur.

## **Annexe A: Liste des participants**

Archives gaies du Québec (AGQ)  
Association des archivistes du Québec (AAQ)  
Association des bibliothèques de l'Ontario-Franco (ABO-Franco)  
Association des bibliothèques de recherche du Canada (ABRC)  
Association des bibliothèques du Québec (ABQLA)  
Association des bibliothèques publiques du Québec (ABPQ)  
Association of Canadian Archivists (ACA)  
Canadian Council of Archives (CCA)  
Canadian Council of Information Studies (CCIS)  
Canadian Federation of Library Associations (CFLA)  
Canadian Research Knowledge Network (RCDR)  
Canadian Urban Libraries Council (CULC)  
Centre d'études acadiennes Anselme-Chiasson (CEAAC)  
Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec (CBPQ)  
Council of Provincial and Territorial Archives (CAPT)  
Fédération des milieux documentaires (FMD)  
Institut culturel Avataq  
Inuit Tapariit Kanatami (ITK)  
National Centre for Truth and Reconciliation (NCTR)  
NOV-ART  
Ontario Library Association (OLA)  
Provincial and Territorial Public Library Council (CPTBP)  
Réseau des archives du Québec (RAQ)  
The ArQuives – the Canadian LGBTQ2+ Archives (The ArQuives)  
Union of British Columbia Indian Chiefs (UBCIC)

## Annexe B: Stratégie de numérisation du patrimoine documentaire

Le 3 juin 2016, la [Stratégie de numérisation du patrimoine documentaire](#) (SNPD) a été lancée pour assurer une plus grande coopération entre les institutions de mémoire canadiennes dans leurs efforts de numérisation, afin de préserver et de rendre accessible le patrimoine documentaire du Canada. La stratégie vise six objectifs:

1. Concentrer les efforts
2. Identifier les normes fondées sur les meilleures pratiques
3. Partager les connaissances et l'expérience
4. Protéger le patrimoine documentaire le plus menacé
5. Éviter les doubles emplois
6. Accroître la connaissance des possibilités de financement et en développer de nouvelles

La stratégie comprend des buts spécifiques, tels que la numérisation de toutes les cartes historiques et de 90 % de tout le patrimoine publié avant 1917, qui visent à maintenir la pertinence et à améliorer l'accessibilité des institutions qui soutiennent la stratégie.

Le SNPD a reçu le soutien financier de la Fondation Salamander et de la Fondation HBC. Soixante-huit institutions ont accepté de soutenir la stratégie, dont Bibliothèque et Archives nationales du Québec, l'Association des bibliothèques de recherche du Canada, la Fédération canadienne des associations de bibliothécaires et des bibliothèques, le Musée canadien de l'histoire, le Réseau canadien de documentation pour la recherche (RCDR), le ministère du Patrimoine canadien, Bibliothèque et Archives Canada (BAC), le Conseil national de recherches et le Royal BC Museum, en plus de nombreuses universités et bibliothèques locales.

BAC a été le premier secrétariat de la SNPD d'octobre 2016 à septembre 2020. Les responsabilités du secrétariat ont depuis été transférées au RCDR.